

Courriel n° 39

----- Message transféré -----

Sujet :A l'attention de Madame Le Du, enquête publique Carrière de Guernanbigot

Date :Mon, 4 Jan 2021 19:30:37 +0100 (CET)

De :Hélène Le Ny <helene.leny@wanadoo.fr>

Répondre à :Hélène Le Ny <helene.leny@wanadoo.fr>

Pour :mairie.le.saint@gmail.com

Bonjour,

Veillez trouver en pièce jointe, ma déposition concernant l'enquête publique en cours pour l'extension de la carrière

de Guernanbigot.

Merci de la remettre à Madame Le Du.

Cordialement

Hélène Le Ny

Lundi 21 décembre 2020,

La carrière de Guernanbigot est une partie de l'histoire de la commune de Le Saint et en a fait sa réputation dans le monde de la construction, de la rénovation de bâtiments historiques (Château de Suscinio, par exemple). Familiale, cette carrière était exploitée par Mrs Rouzic père et fils, qui l'exploitaient à une échelle raisonnable, utilisant le granit à des fins artisanales pour la qualité de la pierre. De ce fait, les riverains acceptaient les quelques désagréments que cela causait.

Aujourd'hui, je m'oppose fermement à l'extension de la carrière de Guernanbigot pour les raisons suivantes :

- Sa situation géographique :
elle est située en plein cœur d'un des villages de la commune. Le nombre de personnes y vivant est important puisque chaque maison est habitée. D'autres villages très proches sont également impactés n'étant qu'à quelques centaines de mètres seulement de l'exploitation.
- Les nuisances pour les riverains :
Actuellement, les nuisances perturbent déjà énormément la vie des riverains. Un accroissement de l'extraction en vue d'augmenter la production deviendrait alors insupportable pour eux : le bruit (concassage, scie utilisée tard le soir...), le passage des camions qui serait considérablement augmenté, les poussières qui empêchent l'aération des maisons, impossibilité pour eux de profiter de leur extérieur par beau temps, dévalorisation de leurs propriétés... Les contrôles de tonnage laissent planer le doute sur la quantité de roche qui sort de la carrière.
- La dangerosité :
Les accès à la carrière (par la route de Trémen ou Cavarno) sont dangereux. Ce sont des routes de campagne étroites sur lesquelles 2 voitures se croisent déjà difficilement. Elles n'ont pas non plus les caractéristiques requises pour supporter un trafic aussi intense et lourd. Elles traversent des villages tous habités : adultes, enfants, animaux....
- L'impact économique, environnemental et touristique :
J'ai précisé plus haut que les poussières étaient une nuisance incontestable. Elles sont si fines qu'elles se déposent à des kms du site. On en retrouve sur les productions de plusieurs maraîchers situés dans des villages alentours . Or dans ce secteur géographique, l'agriculture biologique est en plein développement depuis quelques années et les producteurs pourraient voir leurs légumes rendus impropres à la vente (Kergustiou, Moulin Coz ou Botcol par exemple). C'est une pollution supplémentaire qui multiplie les gestes de nettoyage, l'utilisation de l'eau, et sa contamination.

Au village de Kergustiou, Trémen ou encore de Minez Pempen, des gîtes accueillent des touristes régulièrement. Les propriétaires ont fait des efforts financiers parfois importants pour rénover l'ancien habitat et redonner vie au village. Les locataires viennent chercher le calme et la nature, pas le bruit, la poussière et les dangers d'une circulation de camions de carrière.

La commune de Le Saint possède un maillage de chemins de randonnée répertoriés et bien fréquentés, bien connus des habitués de la marche. Leur attrait est une source financière non négligeable pour la commune avec la présence d'un rando-gîte qui permet l'accueil de marcheurs. L'un des plus beaux chemins creux passe à toute proximité de la carrière. Il est inconcevable de mettre en danger des promeneurs, parfois accompagnés d'enfants, dans ce

secteur. La baisse de fréquentation des randonneurs sur ce secteur serait un souci pour la commune qui se bat depuis tant d'années pour la sauvegarde de ce patrimoine naturel. Sur un plan social et économique, je pense que la commune n'a aucun avantage à voir se développer encore cette exploitation. Le siège se trouvant à Hennebont, la commune ne perçoit aucune retombées financières.

C'est aussi, à terme la mort d'un village, puis deux, puis trois, dans lesquels les maisons deviendront invendables, donc une population qui ne se renouvellera pas et progressivement la mort de la commune. La démographie des zones rurales est sensible. Des actions sont menées par les élus avec force et conviction pour maintenir la vie et conserver la population et le peu de services restant. 10 habitants de plus ou de moins dans nos petites communes est d'une extrême importance. L'extension de la carrière et de ce fait l'accroissement des nuisances rendra la vie impossible dans tout ce secteur de la commune et on peut présager son déclin rapide.

En conclusion, pour toutes les raisons citées ci-dessus, je m'oppose fermement à l'extension de la carrière de Guernanbigot.

Ancienne maire de la commune de Le Saint, de 2014 à 2020, je me suis toujours opposée à l'extension de cette carrière, j'ai toujours agi dans ce sens et soutenu avant tout le bien-être des habitants qui supportent déjà suffisamment les inconvénients d'une telle entreprise à leur porte, et les intérêts de la commune.

Hélène Le Ny
Ancienne maire de Le Saint (2014-2020)

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Hélène Le Ny', written over a horizontal line.